

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF1823

présenté par
M. Thiériot**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	10 000	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	10 000
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>10 000</i>
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	10 000	10 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de transférer 10.000 euros de crédits de paiement et autorisations d'engagement pris sur le programme n° 212 « soutien de la politique de défense », sur le titre 2 de l'action 65 « journée défense et citoyenneté » vers le programme n° 144 « Environnement et Prospective de la politique de défense » afin de venir abonder l'action 7 « prospective de défense » et plus précisément la sous-action 07.01 « analyse stratégique ».

Il ressort du bleu budgétaire pour le programme n° 144 « Environnement et Prospective de la politique de défense » que la DGRIS met en œuvre un dispositif de soutien à la recherche stratégique externe réformé en 2015 afin de contribuer à la promotion à l'international de la recherche stratégique française sur les questions de défense et à la consolidation de cet écosystème (think tanks, instituts de recherche, universités, etc.).

Il est précisé qu'en 2024, la DGRIS mettra en œuvre un nouveau projet de réforme de ce dispositif ministériel pour les six prochaines années, présenté lors de la conférence de lancement du projet « ACADEM », et fondé sur des axes prioritaires, notamment ceux de « contribuer au renforcement du modèle économique des think tanks » et de « favoriser l'internationalisation des acteurs français de la recherche stratégique nationale pour la sécurité ».

Le détail de l'opération budgétaire « études prospectives et stratégiques » indique la mise en œuvre d'une politique volontariste en faveur de l'offre, qu'elle soit privée (instituts de recherche, think tanks, cabinets de conseil, etc.) ou publique.

Cependant, la part de financement public des laboratoires de recherche français sur les questions de défense accordée dans ce PLF pour 2024 demeure encore trop faible en comparaison des think tanks étrangers qui sont très largement financés par des subventions publiques.

Les think tanks participent au soft power de la France ; en particulier sur les questions de sécurité et de défense, ils permettent à la France de défendre sa vision des relations internationales. Une hausse de leur financement relève d'une stratégie de long terme pour permettre à la France de peser davantage sur la scène internationale et assurer sa défense et celles de ses alliés dans un contexte de multiplication des conflits dans le monde.